

-----Bulletin électronique de liaison -----



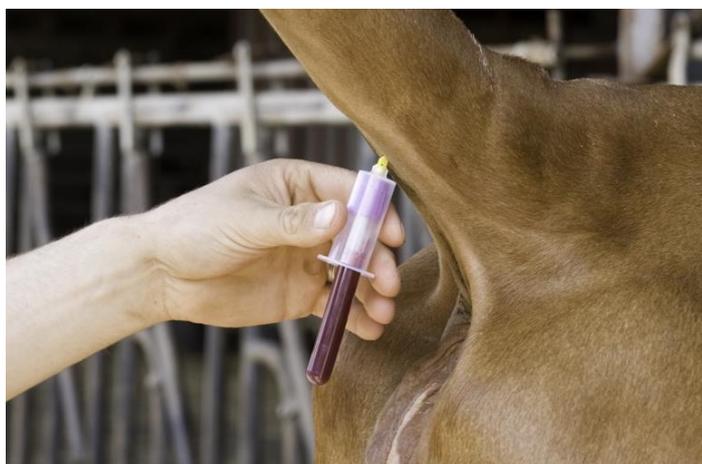
SECTION BOVINE

Prophylaxie : début de campagne, 1^{er} Octobre 2018

Dans l'Allier, la campagne de prophylaxie bovine 2018-2019 va se dérouler du 1er octobre 2018 au 31 mars 2019. Si vous détenez au moins un bovin, votre élevage est soumis à la réglementation sanitaire, la prophylaxie est donc à réaliser durant cette période. Cette dernière va permettre la surveillance de 4 maladies : brucellose, leucose, IBR et varron. Auxquelles peuvent s'ajouter des recherches volontaires (paratuberculose, besnoitiose, grande douve, diagnostic de gestation...).

Des dépistages basés sur lait ou sur sang...

Pour les élevages laitiers livrant en laiterie de manière continue, les analyses sont effectuées sur lait de tank. Pour les autres élevages laitiers (producteurs fermiers ne livrant pas en laiterie, production discontinue...) et les élevages allaitants, des prises de sang sont réalisées sur tous les bovins âgés de 24 mois et plus (12 mois et plus pour les cheptels avec un statut IBR en cours d'assainissement ou non-conforme). Sauf cas de force majeure notifié à la DDCSPP, la qualification des cheptels pour lesquels la prophylaxie ne sera pas terminée au 31 mars pourra être suspendue jusqu'à la réalisation des actions correctives. Pour les prélèvements fractionnés, l'écart entre le début et la fin de prophylaxie ne doit pas excéder 90 jours.



Documents d'Accompagnement de Prélèvements :

Après avoir été signée par vous-même et votre vétérinaire, la 1^{ère} page du DAP doit suivre tout prélèvement de prophylaxie au LDA qui nous transmet les informations. Votre signature et celle de votre vétérinaire sanitaire valident ainsi toutes les demandes d'analyses. De plus, Le maintien en sérothèque (12 mois) par le LDA permet de rattraper un oubli, n'hésitez pas à y recourir rapidement en cas de besoin.



SECTION BOVINE

Rappel :

- ⇒ Un listing papier peut vous être fourni pour vérifier les bovins à prélever.
- ⇒ Pour acquérir l'appellation « troupeau indemne d'IBR », il ne faut plus détenir de bovins positifs en IBR et obtenir 2 séries de prophylaxie négative à un intervalle de 3 à 15 mois. La 1ère série de prélèvements sanguins est à réaliser sur tous les bovins de 12 mois et plus, au jour du passage du vétérinaire sanitaire, et la seconde série, sur tous les bovins de 24 mois et plus.
- ⇒ Egalement, pour les cheptels laitiers livrant en laiterie, la recherche de l'IBR se fera par deux analyses de lait de tank par an.



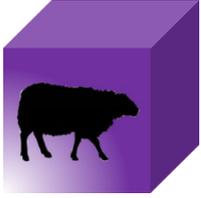
Pour plus de renseignements sur la prophylaxie bovine,

Contactez le GDS de l'Allier.

04.70.35.14.30

Ou sur notre site :

www.gds03.fr



SECTION OVINE

La gale ovine

La gale psoroptique (gale du corps) était une maladie à déclaration obligatoire jusqu'en février 1995. En effet, la gale est la maladie épidémique par excellence, il suffit d'une brebis galeuse pour infester l'ensemble du troupeau ! Le caractère relativement imprévisible de la période d'incubation, de l'évolution et des manifestations de cette parasitose en fait une maladie intrigante et complexe, difficile à maîtriser.

Lorsqu'on parle communément de gale, il s'agit de la gale psoroptique, aussi appelée gale du corps. Cette maladie mène à une forte agitation des animaux, responsable d'une baisse de la consommation et de conversion alimentaire, d'où une perte de poids chez les adultes infestés ou un retard de croissance chez les plus jeunes. Une augmentation des troubles métaboliques et des avortements est également associée à cette maladie, tout comme une chute de la production laitière.

Deux autres préjudices importants de la gale du corps sont la dépréciation des carcasses suite à la présence d'abcès sous-cutanés dus aux surinfections et la dévalorisation des peaux.



Quand suspecter la gale dans mon troupeau ?

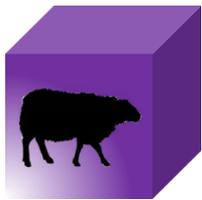
Au début de l'évolution de la gale du corps, les moutons sont nerveux, se frottent les épaules et les flancs contre différents objets, présentent une toison tirée et souillée. Dans les cas les plus avancés, le prurit s'intensifie, les lésions apparaissent : de larges portions de la toison commencent à tomber, la peau est à vif et croûteuse. Les croûtes caractéristiques, écailleuses et jaunâtres, ressemblent à des flocons de maïs et sont observées à la périphérie des lésions. On retrouve des touffes de laine sur les clôtures, les poteaux, les mangeoires ainsi que sur tous les éléments que les animaux utilisent pour se gratter. Les agneaux peuvent présenter, dès l'âge de 8 jours, des taches blanches à divers endroits du corps, liées à une décoloration de laine par léchage. On parle « d'agneaux léopards ». Il existe deux autres types de gale : la gale sarcoptique ou gale du museau, qui se développe principalement sur le front et le museau ainsi que la gale chorioptique, aussi appelée gale des pattes. Elles sont plus rares que la gale du corps et beaucoup moins contagieuses.

Face à une suspicion de gale, il est important de diagnostiquer la maladie le plus rapidement possible afin de prendre les mesures qui s'imposent. Il faut contacter son vétérinaire.

Les porteurs sains : principale source de contamination

La gale psoroptique est une maladie hivernale, diagnostiquée davantage en automne et en hiver. Pendant l'été, lorsque les conditions de survie du parasite sont moins favorables, la maladie peut entrer dans une phase de latence durant laquelle la peau cicatrise, l'animal se rétablit et paraît à nouveau sain. Les parasites se réfugient dans des zones anatomiques protégées. Le portage sain peut durer jusqu'à 2 ans, durant lesquels la transmission reste largement possible.

L'introduction d'un nouvel animal apparemment sain dans un cheptel sans mesures de précautions peut évidemment être le point de départ d'une contamination.



SECTION OVINE

La gale ovine

La gale : les pratiques à risque

L'infestation se fait par le contact d'une brebis saine avec une brebis, des morceaux de laine ou un milieu contaminé. Les regroupements d'animaux d'origines différentes, lors de transhumance, de rassemblements commerciaux ou de transports, sont des occasions très propices à cette transmission. Le parasite peut être également présent dans l'environnement, qui présente une multitude de refuges pour l'acarien. On considère que le parasite peut rester infestant une quinzaine de jours hors de l'hôte. Tous les supports inertes ayant été en contact avec les animaux peuvent donc jouer le rôle de sources secondaires : clôtures, murs, brins de laine répandus sur les aires d'exercice des animaux, matériel de contention, véhicule de transports, matériel de tonte.

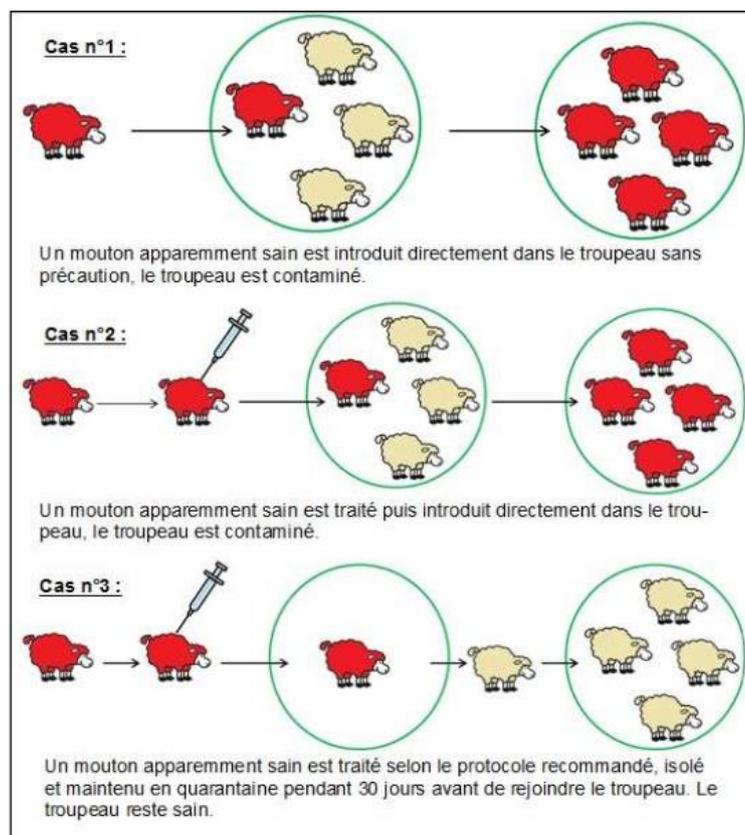
L'éleveur, le vétérinaire, les techniciens de groupement, tondeurs, mais aussi d'autres animaux peuvent parfois véhiculer la maladie d'un animal à l'autre ou d'un élevage à l'autre.

Le traitement préventif et la quarantaine : des pratiques incontournables !

Lors d'achat d'animaux ou de retour de rassemblements (concours, estives non sécurisées,...), il est de la responsabilité de l'éleveur de prendre un certain nombre de mesures pour éviter la contamination de son cheptel. Les animaux doivent absolument être traités selon le protocole recommandé par le vétérinaire traitant ou le GDS et isolés pendant au moins 30 jours du reste du troupeau.

Troupeau contaminé : réussir son traitement

Il existe des traitements très efficaces contre la gale, cependant le traitement doit être fait de manière rigoureuse. Les échecs de traitement sont favorisés par l'absence de désinsectisation des bâtiments et du matériel d'élevage, et par des traitements non appropriés ou mal réalisés sur le troupeau. Tous les animaux du troupeau doivent être traités en même temps.



Pour plus d'informations concernant la gale et son traitement, le GDS est à votre disposition



SECTION PORCINE

PROPHYLAXIE PORCINE :

Vous avez jusqu'au 30 Septembre pour effectuer votre analyse pour l'année 2018.

DANS LES ELEVAGES DE PORCS DOMESTIQUES

ELEVAGES DE PRODUCTION

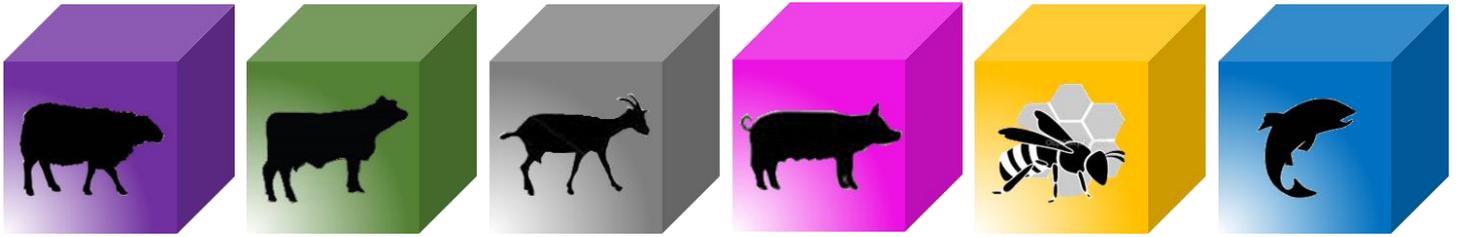
Mode d'élevage Catégorie d'animaux Type d'élevage	Aujeszky				SDRP				brucellose
	Plein air		Hors sol		Plein air		Hors sol		
	Prélèvements à réaliser		Prélèvements à réaliser		Prélèvements à réaliser		Prélèvements à réaliser		
	Reproducteurs	Charcutiers	Reproducteurs	Charcutiers	Reproducteurs	Charcutiers	Reproducteurs	Charcutiers	
Naisseur	15	0	0	0	15	0	10% avec un minimum de 15 animaux	5	Arrêt du dépistage en septembre 2005 notifié par courrier aux éleveurs et aux vétérinaires.
Naisseur - Engraisseur	15	20	0	0	15	20	10% avec un minimum de 15 animaux	5	
Post-seveur collectif	0	20	0	0	0	20	0	5	
Engraisseur	0	20	0	0	0	20	0	5	

NB : Dans les élevages qui détiennent moins de 15 reproducteurs et/ou moins de 20 porcs charcutiers, tous les animaux doivent être prélevés.

DANS LES ELEVAGES DE SELECTION ET DE MULTIPLICATION

Aujeszky		SDRP		Peste Porcine Classique	
Quelque soit le mode d'élevage					
Prélèvements à réaliser		Prélèvements à réaliser		Prélèvements à réaliser	
Reproducteurs	Charcutiers	Reproducteurs	Charcutiers	Reproducteurs	Charcutiers
15 à réaliser 4 fois / an	0	15 à réaliser 4 fois / an	5 à réaliser 4 fois / an	15 à réaliser 1 fois / an	0





Prochains rendez-vous avec votre GDS

Journée Départementale Bovine : 13 Septembre - 13h30 à l'espace Capdevielle de Montmarault.

Sommet de l'Élevage : 3, 4 et 5 Octobre à Cournon sur le stand de GDS France, Hall 1 Stand 94C

Formations : (en partenariat avec le GTV03 et la CA03) :
Merci de nous contacter pour vous inscrire.

« **La reproduction : Clé de voûte de votre élevage. Mieux la comprendre pour mieux la maîtriser. »**

9 et 23 octobre à Cosne d'Allier

11 et 25 octobre à St Pourçain sur Sioule

16 et 30 octobre à St Désiré

18 octobre et 8 novembre à Commentry

« **Résistance aux antibiotiques en élevage, menace réelle? Quelles alternatives pour l'éleveur bovin demain ? »**

6 et 20 décembre à Moulins (pour les bovins lait)

2 sessions fin janvier début février (pour les bovins allaitants)

Le sanitaire ... j'adhère !